

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 548 Subventions (150.000 euros) et conventions avec 9 sociétés.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 9 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 10 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 50.000 euros est attribuée à la SARL La Pagode Cinéma, 1, rue Favart (2e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma La Pagode (7e). 196510 / 2020_09513

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 26.000 euros est attribuée à la SAS Dulac Cinémas, 60, rue Pierre Charron (8e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Majestic Bastille (11e) et du cinéma L'Escurial (13e). 182467 / 2020_09514

Article 3 : Une subvention d'investissement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SA Cinéma Saint André des Arts, 30, rue Saint André des Arts (6e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation

du cinéma le Saint-André des Arts (6e). 182580 / 2020_09741

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la SAS Société d'Exploitation du Champollion, 51, rue des Ecoles (5e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Le Champo (5e). 182929 / 2020_09524

Article 5 : Une subvention d'investissement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à la SARL Ciné Sorbonne, 9, rue Champollion (5e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma La Filmothèque du Quartier Latin (5e). 182836 / 2020_09498

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à la SARL Camélia Cinémas, 4, rue Christine (6e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Christine Cinéma Club (6e). 186050 / 2020_09485

Article 7 : Une subvention d'investissement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à la SA L'Entrepôt, 7, rue F. Pressensé (14e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma L'Entrepôt (14e). 182546 / 2020_09523

Article 8 : Une subvention d'investissement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la SARL Archipel Paris Ciné, 17, boulevard de Strasbourg (10e) Paris afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma l'Archipel (10e). 182764 / 2020_09560

Article 9 : Une subvention d'investissement d'un montant de 12.000 euros est attribuée à la SARL Studio 28, 10, rue Tholozé (18e) Paris, afin de participer aux travaux de rénovation du cinéma Studio 28 (18e). 183612 / 2020_09740

Article 10 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les 9 conventions dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 150.000 euros, seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2020 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO